

Domaine Public

Le 22 novembre 2022

ARRETE TEMPORAIRE N° 771/2022

Code Voie : 1002
Rue Luce de Casabianca

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Considérant la demande en date du 22/11/2022 de **Madame Isabelle FIORENTINI** concernant un déménagement rue Luce de Casabianca.

ARRETE

Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application le **30/11/2022 de 08h00 à 17h00**.

Article 2 : Le stationnement est interdit sur une longueur de 9ml (2 places) **au droit du N°7 rue Luce de Casabianca**. Seuls les véhicules du demandeur sont autorisés à stationner.

Article 3 : Le stationnement des véhicules contrevenant aux prescriptions du présent arrêté est réputé gênant conformément à l'article R. 417- 10 du code de la route.

Article 4 : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place au minimum 48h00 avant sa date d'effet par le demandeur, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accident qui pourraient survenir du fait de son déménagement.

Article 5 : La présente autorisation est délivrée en contre partie du paiement par le demandeur des droits prévus par la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2017 fixant les tarifs d'occupation du domaine public, soit une redevance de **44,00 Euros**.

Article 6 : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Madame la directrice de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire, et par délégation
L'Adjoint déléguée



Linda PIPERI

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



FACTURE n° 0220000700080

01/01/2022 -> 31/12/2022

Mairie de Bastia
Avenue Pierre Giudicelli
20410 BASTIA Cedex FRANCE
Tel : 04 95 55 96 22/ Fax: 04 95 55 96 50

Madame FIORENTINI ISABELLE
7 RUE LUCE DE CASABIANCA
20200 BASTIA

Facture du 22/11/2022

A régler avant le 20/02/2023

Dénomination	Quantité*	P.Unitaire	P.Total
Stationnement et Circulation			
Demenagements (/forfait) <i>Nombre de Jours 1,00 * Nombre de Vehicules 2,00 - Période : 01/11/2022 - 30/11/2022</i>	2,00	22,00	44,00
		Total (En Eur) :	44,00

(*) Quantite arrondie au centieme inferieur

Talon à joindre au règlement

REDEVABLE : FIORENTINI ISABELLE
N° FACTURE : 0220000700080



DATE : 22/11/2022
SOMME DUE: 44,00 €